

Les effectifs salariés et la masse salariale poursuivent leurs progressions au premier trimestre 2022

La dégradation de la situation épidémique conduit à la mise en place de mesures de restriction sanitaire au premier trimestre 2022, qui est également marqué par le conflit en Ukraine. Les effectifs salariés continuent néanmoins de progresser mais ralentissent par rapport au trimestre précédent. Ils augmentent de 0,6 % sur le trimestre. Les autres départements et régions d'outre-mer (Drom) affichent également des hausses de leurs effectifs.

L'action sociale ainsi que les autres activités de services (dont les activités de spectacle et des organisations associatives) portent principalement la hausse trimestrielle des effectifs. Ils progressent respectivement de 1,4 % et de 3,3 % sur le trimestre. A l'inverse, la construction ainsi que l'hébergement-restauration connaissent un recul durant le trimestre, respectivement de 0,5 % et de 0,7 %.

La hausse des effectifs salariés se retrouve dans toutes les zones d'emploi de La Réunion. La zone Sud affiche la plus forte progression (+ 1,3 % sur le trimestre), et les autres zones progressent également mais connaissent un ralentissement.

Le salaire moyen par tête (SMPT) connaît une hausse de 0,4 % sur le trimestre. La hausse est légèrement supérieure à celle observée au troisième trimestre (+ 0,3 %).

La masse salariale progresse mais connaît également un ralentissement. Elle affiche une hausse de 0,8 % sur le trimestre après + 1,5 % observé au quatrième trimestre 2021. Elle continue d'être nettement supérieure à son niveau d'avant-crise. La hausse est portée principalement par l'Administration publique et l'action sociale (+ 2,0 % sur le trimestre soit près de 4 millions d'euros).

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim augmente de 0,9 % sur le trimestre. La hausse est principalement portée par les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois qui représentent près de 60 % des DPAE du premier trimestre. Les CDD de plus d'un mois et les CDI connaissent par ailleurs des reculs du nombre de leurs DPAE sur le trimestre.

TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au premier trimestre 2022

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
La Réunion	Effectifs salariés	177 805	0,6	4,6	7,8
	Masse salariale (en Md€)	1,2	0,8	6,4	10,3
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 350	0,4	1,8	2,8
France entière hors Mayotte (hors agriculture)	Effectifs salariés (en millions)	19,1	0,4	3,3	2,3
	Masse salariale (en Md€)	162,4	2,1	11,0	7,7
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 845	1,4	6,9	5,2

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Les effectifs salariés continuent de progresser mais ralentissent au premier trimestre

Les effectifs du premier trimestre 2022 s'établissent à 177 805 postes. Ils progressent de 4,6 % par rapport au premier trimestre 2021 (+ 7 876 postes supplémentaires), et de 0,6 % par rapport au trimestre précédent (+ 1 079 postes supplémentaires). La progression au premier trimestre est moins élevée que celle observée au trimestre précédent (+ 1,4 %). Toutefois, les effectifs continuent d'être nettement supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 7,8 % par rapport au dernier trimestre 2019).

La progression trimestrielle des effectifs salariés de La Réunion continue d'être supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire national (+ 0,4 % sur le trimestre).

Tous les départements et régions d'outre-mer affichent désormais une hausse de leurs effectifs

Les effectifs salariés de la Martinique poursuivent leur progression : + 1,0 % sur le trimestre après la hausse de 0,7 % observée au trimestre précédent. La Guyane connaît désormais une hausse de ses effectifs (+ 0,5 %), après le recul du quatrième trimestre 2021 (- 0,2 %). La Guadeloupe affiche désormais une stabilité de ses effectifs (+ 0,02 %) après les baisses observées durant les deux derniers trimestres.

À l'image du trimestre précédent, les niveaux d'effectifs de ces trois Drom sont supérieurs à leurs niveaux d'avant-crise. La Guyane continue d'afficher la plus forte hausse (+ 7,0 % par rapport au dernier trimestre 2019, après + 5,8 % observé au trimestre précédent).

La hausse des effectifs salariés continue de se retrouver dans toutes les zones d'emploi de La Réunion

Les effectifs salariés du Sud de La Réunion poursuivent leur progression (+ 1,3 % en glissement trimestriel, après + 1,2 % au trimestre précédent). La zone affiche la plus forte progression au premier trimestre (Cf. carte 1). La hausse est portée principalement par la progression des effectifs des autres services¹ (+ 2,2 % par rapport au dernier trimestre 2021).

Les trois autres zones d'emploi connaissent un ralentissement de la progression de leurs effectifs. La zone Ouest affiche une hausse de 0,9 % après + 1,8 % observé au trimestre précédent. La hausse d'effectifs des autres services porte cette progression. Le ralentissement est expliqué en partie par le recul d'effectifs du secteur de la construction, après la hausse observée au trimestre précédent (- 1,6 % sur le trimestre après + 3,7 %).

Les effectifs de la zone Est continuent de croître mais ralentissent également : + 0,4 % après + 1,0 % observé au trimestre précédent. L'agriculture, le commerce ainsi que le HCR (hôtel-café-restaurant) connaissent notamment un recul de leurs effectifs.

Le Nord de La Réunion continue d'afficher une hausse de ses effectifs (+ 0,5 % après + 0,7 % au quatrième trimestre 2021). La hausse est portée par les autres services (+ 0,7 %). Les secteurs de l'agriculture et de l'intérim connaissent par ailleurs un recul de leurs effectifs (respectivement de - 7,0 % et de - 4,6 %).

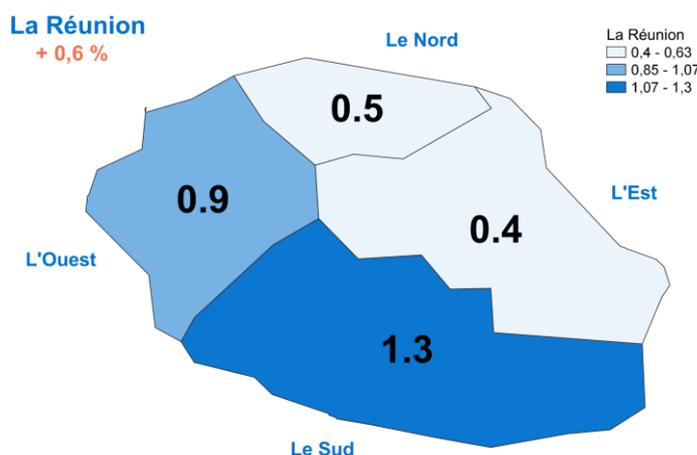
La masse salariale et le salaire moyen par tête poursuivent également leurs progressions au premier trimestre

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, s'établit à près de 1,2 milliard d'euros sur ce trimestre. Elle progresse mais poursuit son ralentissement engagé depuis le troisième trimestre 2021 : + 0,8 % après + 1,5 % observé au trimestre précédent et 2,6 % observé au troisième trimestre 2021. La masse salariale du trimestre continue de rester fortement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 10,3 % par rapport au dernier trimestre 2019). Le Nord de La Réunion affiche la progression la plus élevée de la masse salariale (+ 2,1 % sur le trimestre soit près de 9 millions d'euros en plus).

Cette hausse de la masse salariale est portée par la progression de 0,6 % des effectifs salariés, et celle du salaire moyen par tête (SMPT) de 0,4% sur le trimestre. Le SMPT s'établit à 2 350 euros, et continue d'être supérieur à son niveau d'avant-crise (+ 2,8 %).

CARTE 1

glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

¹ Hors intérim, commerce, et hôtel-café-restaurant.



Le secteur des autres activités de services (dont les activités de spectacle et des organisations associatives) est le plus dynamique au premier trimestre ...

Les effectifs des autres activités de services repartent à la hausse, après le recul observé au trimestre précédent. Ils augmentent de 3,3 % sur le trimestre (soit près de 300 postes supplémentaires), après la baisse de 1,7 % observée au quatrième trimestre 2021. Le niveau du trimestre dépasse de 14,0 % son niveau d'avant-crise. La masse salariale du secteur poursuit sa progression (+ 1,1 % sur le trimestre). Elle est 16,0 % plus élevée que la masse salariale du quatrième trimestre 2019.

À l'image des deux derniers trimestres, le secteur de l'Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale porte également la hausse trimestrielle des effectifs salariés. Le secteur connaît une hausse de 1,4 % (soit près de 400 postes supplémentaires) : la hausse se retrouve principalement dans le secteur de l'hébergement médico-social et action sociale (en vision NACE 38).

Les activités spécialisées et services administratifs et de soutien portent également la hausse trimestrielle des effectifs. Le secteur connaît néanmoins un ralentissement : hausse de 1,2 % sur le trimestre (soit près de 280 postes supplémentaires), après + 1,6 % observé au quatrième trimestre. La progression des effectifs du secteur se retrouve principalement dans les services administratifs et de soutien qui affichent une hausse de 1,4 % (en vision NACE 38).

Les effectifs du secteur du transport poursuivent leur hausse : + 1,1 % sur le trimestre après + 0,3 % observé au trimestre précédent. Les effectifs du secteur continuent d'être supérieurs à leur niveau d'avant-crise (+ 1,9 %). La masse salariale du secteur repart à la hausse après la baisse du dernier trimestre (+ 1,2 % après - 0,9 %). Le secteur affiche désormais une masse salariale supérieure à son niveau d'avant-crise (+ 0,5 % après - 0,4 % observé au dernier trimestre).

TABLEAU 2

niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 202	1,8	0,8	2,7	10,6
C1-DE	Industrie	18 857	10,6	0,2	2,0	3,9
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	7 146	4,0	0,4	2,5	3,7
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	738	0,4	-1,5	-3,4	-7,7
C4	Fabrication de matériels de transport	99	0,1	-4,9	-3,9	-3,0
C5	Fabrication d'autres produits industriels	6 650	3,7	0,2	2,2	5,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 225	2,4	0,1	1,7	3,7
FZ	Construction	17 611	9,9	-0,5	2,5	10,1
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	132 873	74,7	0,9	4,8	7,6
GZ	Commerce	32 381	18,2	-0,1	2,8	3,2
HZ	Transports et entreposage	13 076	7,4	1,1	1,8	1,9
IZ	Hébergement et restauration	10 550	5,9	-0,7	6,3	3,9
JZ	Information et communication	3 753	2,1	2,6	1,4	1,8
KZ	Activités financières et d'assurance	6 471	3,6	-0,1	1,7	4,8
LZ	Activités immobilières	2 459	1,4	0,5	1,1	2,9
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	23 871	13,4	1,2	7,7	12,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30 459	17,1	1,4	5,8	12,4
RU	Autres activités de services	9 853	5,5	3,3	8,8	14,0
Intérim	Intérim	5 263	3,0	-0,6	21,2	20,2
TOTAL		177 805	100,0	0,6	4,6	7,8

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



... premier trimestre qui affiche par ailleurs des reculs dans d'autres secteurs

Les effectifs du secteur de l'hébergement-restauration connaissent un recul après la forte hausse observée au trimestre précédent (- 0,7 % après + 5,1 %). Le niveau des effectifs reste néanmoins supérieur à leur niveau d'avant-crise (+ 3,9 %). A l'inverse des deux derniers trimestres, le secteur affiche la baisse la plus marquée de la masse salariale : - 2,1 % après la hausse de 17,1 % observée au quatrième trimestre 2021.

Les effectifs de la construction rechutent après la hausse de 2,7 % observée au quatrième trimestre. Ils baissent de 0,5 % sur le trimestre mais restent à 10,1 % plus élevés que leur niveau d'avant-crise. Toutefois, le secteur affiche une stabilité de la masse salariale après le repli observé au trimestre précédent (- 1,7 %).

Les effectifs du secteur du commerce progressent mais continuent de ralentir depuis le troisième trimestre 2021. Ils connaissent par ailleurs un léger repli au premier trimestre 2022. Les effectifs baissent de 0,1 % sur le trimestre après + 1,1 % observé au trimestre précédent et + 1,4 % observé au troisième trimestre. La masse salariale du secteur suit la même tendance : - 0,2 % sur le trimestre après + 1,4 % observé au dernier trimestre.

Le secteur de l'intérim connaît un recul de ses effectifs après la forte hausse observée au dernier trimestre (- 0,6 % après + 8,1 %). Le niveau du trimestre reste toutefois à 20,2 % plus élevé que son niveau d'avant-crise. A l'inverse, la masse salariale du secteur poursuit sa hausse, et se retrouve à 16,1 % plus élevée que son niveau d'avant-crise.

TABLEAU 3

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	19,3	1,5	0,0	4,5	13,9
C1-DE	Industrie	152,0	12,2	1,4	3,8	7,9
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	52,0	4,2	0,6	5,8	11,1
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	6,0	0,5	-2,7	0,6	-2,0
C4	Fabrication de matériels de transport	0,7	0,1	0,9	1,1	2,4
C5	Fabrication d'autres produits industriels	50,5	4,0	1,0	3,0	5,6
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	42,8	3,4	3,4	2,8	8,6
FZ	Construction	112,4	9,0	0,0	-2,4	3,5
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	930,9	74,6	0,8	7,7	11,3
GZ	Commerce	229,9	18,4	-0,2	5,9	11,0
HZ	Transports et entreposage	100,6	8,1	1,2	5,0	0,5
IZ	Hébergement et restauration	55,9	4,5	-2,1	18,2	7,9
JZ	Information et communication	38,8	3,1	0,4	3,0	6,7
KZ	Activités financières et d'assurance	67,2	5,4	1,8	5,5	9,6
LZ	Activités immobilières	21,7	1,7	0,2	3,8	6,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	160,3	12,8	1,1	10,8	14,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	204,2	16,4	2,0	7,3	17,2
RU	Autres activités de services	52,4	4,2	1,1	11,8	16,0
Intérim	Intérim	32,9	2,6	3,7	16,2	16,1
TOTAL		1 247,5	100,0	0,8	6,4	10,3

Source : Urssaf



Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) progresse

Le nombre de déclarations d'embauche hors-intérim s'établit à 53 144 déclarations au premier trimestre, soit une hausse de 0,9 % sur le trimestre et de 5,5 % sur un an. Le nombre de DPAE est nettement au-dessus de son niveau d'avant-crise (+ 23,1 % par rapport au dernier trimestre 2019). Près de 60 % des DPAE du trimestre sont constituées de CDD de moins d'un mois, le quart de CDD de plus d'un mois, et le reste de CDI.

La hausse des DPAE est portée principalement par les CDD de moins d'un mois. Ils progressent de 5,2 % sur le trimestre et de 14,1 % sur un an. Le secteur des services spécialisés et services administratifs et de soutien a le plus recours à ce type de contrat au premier trimestre (80,9 % des DPAE du secteur soit près de 13 200 DPAE).

Les autres types de contrat connaissent des reculs de leurs DPAE. Les CDD de plus d'un mois affichent une baisse de 2,0 % sur le trimestre et de 2,6 % sur un an. Le recul est expliqué par les replis de DPAE dans les secteurs de l'hébergement-restauration (- 16,4 % sur le trimestre) et du secteur des services spécialisés et services administratifs et de soutien (- 10,6 % sur le trimestre).

Les déclarations en CDI reculent de 7,4 % sur le trimestre et de 6,0 % sur un an. La baisse trimestrielle est expliquée par les contractions du nombre de DPAE dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de la construction. Les deux secteurs affichent respectivement des baisses de 22,2 % et de 10,6 %. Plus globalement, les deux secteurs affichent des reculs de leurs nombres de DPAE dans tous les types de contrats.

TABLEAU 4

niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	Evolution par rapport au T4 2019 (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	842	1,6	-18,4	-45,2	1,3	-0,1	33,5
C1-DE	Industrie	2 786	5,2	4,0	-2,8	4,3	9,6	8,5
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1 555	2,9	5,7	2,6	3,2	15,2	8,1
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	67	0,1	3,6	-53,3	10,5	12,4	-8,0
C4	Fabrication de matériels de transport	13	0,0	52,7	302,7	1,9	102,1	55,3
C5	Fabrication d'autres produits industriels	922	1,7	-0,2	-9,6	5,1	0,2	11,8
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	229	0,4	8,1	-18,8	7,1	20,3	1,7
FZ	Construction	2 926	5,5	-9,9	-24,8	-4,8	-10,6	-4,9
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	46 590	87,7	1,9	6,4	-2,6	-8,4	26,3
GZ	Commerce	6 853	12,9	12,5	21,5	9,9	5,0	15,3
HZ	Transports et entreposage	2 369	4,5	12,6	18,3	10,1	2,7	-16,1
IZ	Hébergement et restauration	6 002	11,3	-11,7	-4,3	-16,4	-22,2	-19,1
JZ	Information et communication	1 013	1,9	-16,0	-21,4	4,0	-14,5	2,7
KZ	Activités financières et d'assurance	496	0,9	-11,4	2,7	-8,9	-20,9	6,7
LZ	Activités immobilières	232	0,4	-24,7	-68,7	0,5	9,6	-0,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	16 302	30,7	8,7	14,3	-10,6	-8,9	115,5
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8 067	15,2	6,4	15,8	-4,2	-7,5	28,7
RU	Autres activités de services	5 255	9,9	-13,2	-17,3	-6,1	5,1	1,4
TOTAL		53 144	100,0	0,9	5,2	-2,0	-7,4	23,1

Source : Urssaf



Sources et méthodologie

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

Le **salaires moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.